

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 11 JANVIER 2010 À 19 HEURES 30, À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté  
Madame Isabelle Pruneau  
Madame Renée Lessard  
Monsieur Denis Bouchard  
Monsieur Rock Carrier  
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe, assiste à la réunion.

**PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Ordre du jour  
11 janvier 2010**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 7 décembre 2009 : réunion régulière et session spéciale du budget
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Invité (Représentant CJE des Etchemins)
- 6- Intervention de M. Émilien Quirion pour regroupement Caisse
- 7- Règlement 01-2010, Taux de taxation 2010
- 8- Vente pour taxes 2010 (date limite 20 février 2010) faire suivi
- 9- Coin rue Carrier
- 10-Fermeture de rue fête des enfants
- 11-Projet entente avec la MRC sur la politique relative à la gestion des cours d'eau
- 12-Service Incendie: A) Parole au chef pompier  
B) Entente Lac-Etchemin et suspension du service  
C) Modification schéma incendie
- 13-Parole à l'inspecteur
- 14-Correspondance - - -
- 15-Loisirs : A) B) C) D)
- 16-Varia : A) Salle communautaire  
B) Dernier financement Assainissement

- C) D)
- 17- Période de questions  
18- Levée de l'assemblée

### **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

01-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au point :

- 15- a) Bibliothèque
- 16- c) avis public assemblée dérogation mineure
- d) photos municipalité

Le varia reste ouvert.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009**

Attendu que tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux en recevant une copie avant cette assemblée, il y a dispense de lecture.

02-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les procès-verbaux des séances régulière et extraordinaire du 7 décembre 2009 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

### **ACCEPTATION DES COMPTES**

03-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes pour la municipalité présentée aux membres du conseil au montant de 71 559.67\$, soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire, avec l'ajout de la facture de Benoit Martel à 920\$.

ADOPTÉE

### **INVITÉES (REPRÉSENTANT CJE DES ETCHEMINS)**

Présentation par Marie-Ève Bernard et Claudia Boilard du programme CJS.

### **Intervention de M. Michel Grenier pour Internet haute vitesse**

M. Michel Grenier, Beauce sans fil, présente son produit.

**INTERVENTION M. ÉMILIEN QUIRION POUR REGROUPEMENT  
DES CAISSES**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 01-2010 TAUX DE TAXATION  
POUR L'ANNÉE 2010**

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 01-2010**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par Madame Lisette Côté lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 07 décembre 2009;

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2010 est de : 1 316 468 \$;

04-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi que ce qui suit à savoir :

**DISPOSITION GÉNÉRALE**

Les taxes imposées et les tarifs de compensation inclus dans ce règlement sont exigibles également d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E. (Entreprise Agricole Enregistrée) et doivent être acquittés.

**TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Qu'une taxe de 0.8850\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2010, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 382 095\$.

**TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES  
SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Qu'une taxe de 0.0999\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2010, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 43 163\$.

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT 03-2006 TRACTEUR & ABRI DE TRACTEUR**

Qu'une taxe de .0492\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2010, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 21 258\$. Cette taxe servira pour le remboursement du «règlement d'emprunt 03-2006» montant qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NO 03-2008 CAMION INCENDIE**

Qu'une taxe de .0502\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2010, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 21 695\$. Cette taxe servira pour le remboursement du «règlement d'emprunt 03-2008» achat d'un camion incendie, ce montant qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

### **FINANCEMENT PERMANENT #1, #2 & #3**

### **TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET TRAVAUX DE VOIRIE**

Qu'une taxe de 0.054\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2010, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 23 345\$. Cette taxe servira pour le remboursement du financement permanent «règlement d'emprunt 04-2002» montant qui correspond au 25% qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

### **TAXES DE SERVICES**

### **TARIF FIXE UNITÉ DESSERVIE RÉSEAU ÉGOUT**

QU'un tarif fixe de 462.02\$ soit chargé aux unités logements desservies, selon les spécifications du règlement 04-2002, pour un montant de 67 725\$.

### **TARIF FIXE OPÉRATION RÉSEAU ÉGOUT**

QU'un tarif fixe de 152.17\$ pour les frais d'opération du site de traitement des eaux pour un montant de 21 000\$.

### **TARIF POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

QU'un tarif annuel pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitations agricoles enregistrées, soit exigé et prélevé pour l'année financière 2010 pour le service d'enlèvement de transport et de disposition des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des matières recyclables pour des revenus de 73 804\$, et réparti comme suit :

- Résidence et logement -----	160\$
- Commerce lié à la résidence -----	235\$
- Chalet et résidence secondaire -----	85\$
- Commerce -----	235\$
- Cabane à sucre -----	85\$
- Ferme et sa résidence -----	235\$
- Ferme seule -----	195\$

### **TARIF POUR TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

QU'un tarif de 29\$ pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitation agricole enregistrée soit chargé pour le traitement des boues de fosses septiques, les revenus seront de 11 426\$.

### **TARIF FIXE POUR TRAITEMENT EAU & ÉGOUT DESSERVI PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

QU'un tarif fixe de 336\$ soit chargé aux 5 contribuables de Sainte-Rose qui sont desservis par la municipalité de Lac-Etchemin pour les eaux et les égouts : 172\$ pour l'eau, 139\$ pour les égouts et 25\$ pour la réserve, pour un revenu de 1680\$

### **NOMBRE DE VERSEMENTS**

Tout contribuable qui aura un compte de taxes de plus de 300\$ (trois cents dollars) sur chaque unité d'évaluation pourra se prévaloir d'acquitter son compte en 5 versements aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> mars 2010, 20 avril 2010, 10 juin 2010, 2 août 2010 et 15 septembre 2010 comme le prévaut l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

### **TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le privilège de payer par versement n'est plus accordé et le solde du compte entier devient immédiatement exigible. Le taux d'intérêt applicable sera de 10% sur le solde dû. Des frais d'administration au montant de 30\$ seront aussi chargés à ceux à qui l'on devra faire des réclamations par courrier recommandé. Une facturation ne sera pas faite pour les comptes de moins de deux dollars. Les règles prescrites dans le présent règlement s'appliquent aussi aux autres taxes ou aux autres comptes et compensations municipales que la municipalité perçoit.

Des frais de 30\$ seront exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

### **REGROUPEMENT DES TARIFS POUR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que des biens et services sont offerts par la Municipalité moyennant des tarifs. Ceux-ci font maintenant partie intégrante du règlement de taux de taxation annuel et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif inclus ci-après pourra être révisé par résolution en cours d'année.

<b>PRODUIT</b>	<b>PRIX</b>	<b>SPÉCIFICATIONS</b>
Photocopie	0,50\$	
Photocopie couleur	2,00\$	
Copie matrice graphique	1,50\$	Au bureau
	5,00\$	Par fax ou par la poste
Confirmation taxes	10,00\$	Notaire ou autre demandeur
Télécopie	1,50\$	Par page sauf page de garde (gratuite)
<b>ANNONCE JOURNAL MUNICIPAL</b>		
3 lignes	10,00\$	
4 à 6 lignes	15,00\$	
7 à 9 lignes	20,00\$	
Insertion d'une circulaire imprimée par le client	10,00\$	

Avis public dérogation mineure	50,00\$	
Bac vert ou bleu	93,00\$	Tarif ajusté dans l'année si augmentation lors de l'achat par la municipalité
<b>TUYAUX USAGÉS</b>		
Béton 8 pieds	30,00\$	
Béton 4 pieds	20,00\$	
PVC de 24 po x 20 pieds	100,00\$	
PVC de 30 po x 20 pieds	150,00\$	
<b>TARIF DÉGEL PONCEAU</b>		
Salaire horaire des employés présents + bénéfices marginaux + tarif des camions		
Camion autopompe	85,00\$	
Unité d'urgence	40,00\$	
Camion voirie	40,00\$	
<b>LOCATION SALLE</b>		
Salle communautaire	50,00\$	2hres + 25\$ l'heure pour une réunion
Salle communautaire (repas ou social)	125,00\$	
Salle communautaire (décès)	250,00\$	
Local des loisirs	75,00\$	Sans ménage
Local des loisirs	125,00\$	Avec ménage

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

**ADOPTÉ**, le 11 janvier 2010

Avis de motion donné le 07 décembre 2009

Affiché le 12 janvier 2010

---

**Lyse Audet, Directrice générale et secrétaire trésorière**

### **VENTE POUR TAXES 2010**

#### **COIN RUE CARRIER**

**05-01-2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une entente soit faite pour l'acquisition d'une bande de terrain au coin de la rue Carrier, d'environ 15 pieds, propriété de Maxime Vachon et Geneviève Roy, que ceux-ci acceptant de céder

gratuitement cette parcelle de terrain Au printemps, la rue sera arpentée et par la suite un contrat notarié sera signé. Un fossé sera creusé le long de son entrée pour localiser l'eau et celui-ci mettra un ponceau.  
ADOPTÉE

### **FERMETURE DE RUE FÊTE DES ENFANTS**

**06-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'autoriser la fermeture de la rue Roy le 23 janvier 2010 pour la glissade lors de la Fête des enfants.  
ADOPTÉE

### **PROJET ENTENTE AVEC LA MRC SUR LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU**

#### **SERVICE INCENDIE**

##### **Parole au directeur incendie**

**07-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
DE faire l'acquisition de 2 bunkers pour les pompiers étant donné que 2 ont été mis hors d'usage lors de l'inspection annuelle.  
ADOPTÉE

**08-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
DE renouveler l'entente de service avec M. Régis Morin pour un minimum de 25 heures pour l'année 2010. M. Morin agira à la demande de notre directeur incendie.  
ADOPTÉE

**09-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'autoriser l'achat de mousse pour le système du camion incendie et d'une radio de combat pour le directeur incendie.  
ADOPTÉE

#### **Entente Lac-Etchemin et suspension du service**

**10-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'acquitter le solde de la facture de l'incendie du 2<sup>e</sup> Rang afin de maintenir l'entente.

ADOPTÉE

**Modification schéma incendie**

11-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE demander une modification au schéma de risque incendie de la MRC des Etchemins, afin que le secteur du village soit desservi en priorité par la Municipalité de Sainte-Justine car suite aux tests de temps effectués par M. Régis Morin, ceux-ci ont confirmé que Sainte-Justine est en mesure de répondre plus rapidement.

ADOPTÉE

**PAROLE À L'INSPECTEUR**

**CORRESPONDANCE**

**Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

12-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville, Québec G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

**Adhésion ADMQ**

**13-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale soit faite et que les frais d'abonnement de 395.06\$ soient acquittés par la municipalité.  
ADOPTÉE

**LOISIRS**

**Bibliothèque**

**VARIA**

**Salle communautaire**

**14-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'autoriser les achats pour la rénovation de la salle communautaire, soient peinture, moulures, pinceaux, etc pour un montant de 600\$ environ.  
ADOPTÉE

**Dernier financement projet assainissement des eaux**

**15-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'emprunter la partie du Gouvernement seulement, soit le montant de 9 220\$ de la Caisse Populaire et de faire accepter le taux d'intérêt par le Ministère des Affaires Municipales. Le montant dû par la municipalité de 10 917\$ sera payé à même le surplus accumulé. Comme 25% est répartie à l'ensemble et que 75% est réparti aux utilisateurs, un montant de 8187.75 sera taxé aux utilisateurs sur une période de 10 ans sans intérêt, soit un montant de 818.75\$/ par an.  
ADOPTÉE

**Avis public assemblée de consultation dérogation mineure**

**16-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE l'assemblée de consultation pour la demande de dérogation mineure aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2010 à 19 heures.  
ADOPTÉE

**17-01-2010** **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**  
**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 100\$ pour les 4 photos est voté. Si les photos sont à un prix plus élevé, les membres du conseil ne désirent pas les acquérir.

ADOPTÉE

18-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder un montant de 50\$ à la CJE pour le projet Coopérative jeunesse de services.

ADOPTÉE

**Faire des remerciements aux commanditaires de l'activité d'ouverture de la patinoire sur le journal municipal.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

19-01-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 22 heures 07 minutes.

ADOPTÉE

**Je, Hector Provençal, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal, maire

\_\_\_\_\_  
Lyse Audet, Directrice générale